

L'association:

représentée par Monsieur/Madame :

Président(e), sollicite pour l'année 2026, auprès de la Ville

de TOURCOING, une subvention (hors OMS) de :

J'ai <u>pris connaissance</u> qu'au cas où la Ville de Tourcoing attribuerait <u>une subvention à</u> l'association que je préside, <u>je m'engagerai</u> conformément à un comportement responsable et citoyen, à ne dépenser aucun frais non conforme à la bonne gestion des deniers publics.

Conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les associations sont dans l'obligation, depuis le 01/01/2022, de souscrire un contrat d'engagement républicain (CER) dès lors qu'elles souhaitent obtenir une subvention publique.

Le versement de la subvention étant conditionné à la signature du CER, il est intégré au dossier de demande de subvention et devra être signé.

Fait à Tourcoing, le

SIGNATURE:

DEMANDE DE SUBVENTION

POUR L'ANNÉE 2026

À retourner <u>impérativement</u> avant le : Vendredi 26 Septembre 2025

NOM DE L'ASSOCIATION:

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE:

Pour le dépôt de la demande :

> Par courrier à l'adresse suivante :

Madame Doriane BECUE
Maire de TOURCOING
Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq - BP 80479
59208 TOURCOING CEDEX

Par courriel (au format PDF non scanné à subventions2026@ville-tourcoing.fr

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Contacts Ville:

Finances: 03.20.23.37.89

Unité Vie associative: 03.59.69.70.65

Contact Maison des Associations 100, rue de Lille 59200 TOURCOING 03.20.26.72.38 / contact@mda-tourcoing.fr



NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE

La Ville de Tourcoing peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal. L'attribution d'une subvention n'est jamais automatique. L'octroi de la subvention est acté par délibération du Conseil Municipal.

Pour toute subvention <u>supérieure à 23 000 €</u>, une convention liera <u>obligatoirement</u> la Ville avec l'association au sein de laquelle seront décrit le projet de l'association et fixés les engagements réciproques de la Ville et de l'association, notamment les règles de contrôle.

En conséquence, le démarrage du projet pour lequel la subvention est demandée avant que le Conseil Municipal n'ait délibéré se fait aux risques et périls du demandeur.

En cas de refus de la subvention, la Ville de Tourcoing ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

Rappel: date butoir avant le vendredi 26 Septembre 2025

La demande doit impérativement être faite par l'association.



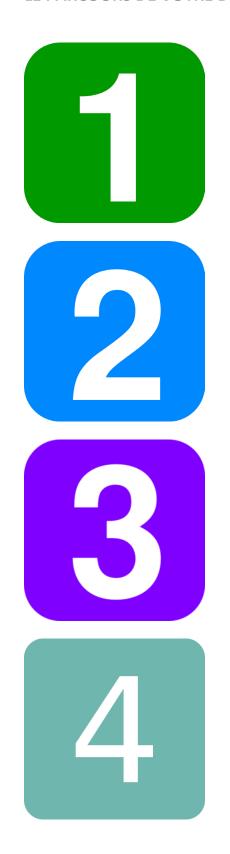
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

Le dossier est sous format formulaire dynamique, avec saisie des champs à compléter. Lés éléments financiers doivent être saisis depuis le fichier Excel annexé au dossier. La fiche synthèse doit être complétée depuis fichier Excel annexé au dossier.

SURTOUT, Si vous transmettez le dossier en format numérique, utilisez le document PDF initial enregistré, jamais le dossier imprimé, signé et scanné.

Vous pouvez reprendre la saisie du formulaire après enregistrement, les données renseignées ne seront pas perdues, toutefois vous pouvez procéder à l'effacement de toutes les données en cliquant sur le bouton ci-dessous

LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION EN 4 ETAPES



Dépôt de la demande de subvention par l'association

Il appartient à l'association de déposer <u>dans les délais</u> <u>prévus</u>, une demande via le présent dossier dûment complété à retourner soit par mail soit par courrier (coordonnées précisées en page 2).

Enregistrement et instruction de la demande de subvention

La Ville contrôle la recevabilité des dossiers et se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.

Décision

La décision revient au Conseil Municipal. Pour toute subvention, une convention sera conclue entre la Ville et l'Association, prévoyant l'objet, les modalités de l'aide et les dispositions d'évaluation et de contrôle de l'utilisation du soutien apporté.

Versement de la subvention

La Ville procède à la vérification de toutes les composantes du dossier : formulaire, pièces à joindre impérativement, convention, justificatifs,... Enfin, le Service de Gestion Comptable (SGC), par l'intermédiaire du Comptable Public, effectue un contrôle des pièces transmises avant le versement effectif des aides financières.

l. PRESENTATIO	ON DE L'ASSOCI	IATION		☐ Renouvellement	
NOM DE L'ASSOCI (Conformément aux st					
►N° SIRET:		(<u>www.insee.fr</u>)			
> N° RNA ou à défau (Si vous ne disposez pa	-	-			·••••
> OBJET DE L'ASSOC	CIATION:				
	Environnement A	Animation Culture	Economie ales 🗆 Sports	Enseignement	
> ADRESSE DU SIEGE	E SOCIAL	CP:	VILLE:		
> OU DE CORRESPO			VILL	.E :	
> REPRESENTANT-E Nom:	**	aesignee par ies statut r énom :	•	nction :	
_					
•					
			=	erente du représentant légal) :	
Nom:	Pr	rénom :	For	érente du représentant légal) : action :	
	Pr	rénom :	For	•	
Nom:	Pr <i>Portable</i> :	rénom : E-ma	For il:	nction :	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque:	Pr <i>Portable :</i> CAIRES => <u>Joindre o</u> In	rénom : E-ma <mark>obligatoirement un RIE</mark> titulé :	For il:	lisé	
Nom: Tel fixe:	Pr <i>Portable :</i> CAIRES => <u>Joindre o</u>	rénom : E-ma <u>obligatoirement un RIB</u>	For il:	nction :	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque:	Pr Portable : CAIRES => <u>Joindre o</u> In N° Guichet :	rénom : E-ma p <mark>bligatoirement un RIE</mark> titulé : N° Compte :	For il:	lisé	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque: N° Banque: II. COMPOSITIO	Pr Portable : CAIRES => Joindre o In N° Guichet :	rénom : E-ma p <mark>bligatoirement un RIE</mark> titulé : N° Compte :	For iil : <u>3 original actua</u>	lisé	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque: N° Banque: COMPOSITION COMPOSITION DU Président(e) Nom:	Pr Portable : CAIRES => Joindre on In N° Guichet : ON DE L'ASSOCIA I BUREAU ET DU CO	rénom : E-ma bbligatoirement un RIE titulé :	For iil : <u>3 original actua</u>	lisé	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque: N° Banque: COMPOSITION COMPOSITION DU Président(e) Nom: Adresse:	Pr Portable:	rénom : E-ma pobligatoirement un RIE titulé :	For iil : <u>3 original actua</u>	lisé	
Nom: Tel fixe: REFERENCES BANG Banque: N° Banque: COMPOSITION COMPOSITION DU Président(e) Nom:	Pr Portable:	rénom : E-ma bbligatoirement un RIE titulé :	For iil : <u>3 original actua</u>	lisé	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable: CAIRES => Joindre of In N° Guichet: ON DE L'ASSOCIA D BUREAU ET DU CO Pr	rénom : E-ma phligatoirement un RIE titulé :	For iil : <u>3 original actua</u>	lisé	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable:	rénom : E-ma publigatoirement un RIE titulé :	For iil: Boriginal actua	lisé Clé: BIC:	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable:	rénom : E-ma phligatoirement un RIE titulé :	For iil: Soriginal actua	lisé Clé: BIC:	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable:	rénom : E-ma phligatoirement un RIE titulé :	For iil: Soriginal actua	lisé Clé: BIC:	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable:	rénom : E-ma phligatoirement un RIE titulé :	For iil:	lisé Clé: BIC:	
Nom: Tel fixe:	Pr Portable:	rénom : E-ma pbligatoirement un RIE titulé :	For iil: Soriginal actua	lisé Clé: BIC:	

☐ 1ère demande de subvention

	NATURE DU PUBLIC ACCUEILLI	'au 31 décembre de l'année écoulée)
--	----------------------------	------------------------------------	---

NATURE DU PUBLIC ACCI	JEILLI (au 3:	<u> 1 décembre de l'année écoulée) :</u>		
ENFANTS	ADULTES	Personnes porteuses de Handicap : Oui □ - Non □		
□Oui à partir de ans	□ Oui	Handicap mental : ☐ Oui - ☐ Non ☐ Non ☐ Non ☐ Non		
□ Non	□ Non	Sport en Fauteuil :		
		Adhérents (Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association)		
Tourquennois				
non Tourquenno masculins	OIS			
féminins				
masculins moins de :	18 ans			
féminins moins de 1	.8 ans			
Total				
 Existe-t-il une cotisat 	ion ? □ Ou	i □ Non		
 Pratiquez-vous une p 	ontique tar	ifaire différenciée : □ Oui □ Non		
• Si oui : montant pou	r les Tourqu	ennois: Montant pour les non Tourquennois:		
 Joindre votre grille tai 	rifaire			
NAOVENIC III INAAINIC a 2	l dásambua	de l'année écoulée (Complétez le tableau ci-dessous) :		
IVIOTENS HOIVIAINS UU S.	<u>uecembre</u>	de l'unnée écoulée (Complétez le tabléau ci-dessous) .		
NOMBRE DE BENEVOLES	:			
•	tribuant rég	ulièrement à l'activité de l'association, de		
manière non rémunérée				
NOMBRE DE VOLONTAIR		une mission d'intérêt général par un contrat		
spécifique (par ex. service		une mission a interet general par un contrat		
NOMBRE TOTAL DE SALA				
Dont no	mbre d'emp	lois aidés :		
NOMBRE DE SALARIES EI	N EQUIVALE	ENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE (ETPT) :		
		POSITION OU DETACHES PAR UNE AUTORITE		
PUBLIQUE (précisez si le	personnel es	st mis à disposition par la Ville de TOURCOING) :		
PRESTATIONS DE LA PART	DE LA VILL	E (avantages en nature) :		
 Local municipal or 	ı équipeme	nt sportif mis à disposition à l'année ? 🗆 Oui 🗆 Non		
 Si oui, préciser l'ac 	lresse et les	plages horaires d'occupation		
▲ Λ titre gratuit □ e	II movenna	nt un lover □		
A titre gratuit ou moyennant un loyer				
Si paiement d'un loyer, veuillez en préciser le montant :				
 Les fluides sont pr 	 Les fluides sont pris en charge par la ville ? □ Oui □ Non 			

III. VOS ACTIVITES



ELEMENTS FINANCIERS A COMPLETER SUR ANNEXES EXCEL

Comment répartir vos dépenses et recettes

		Fournitures administratives
		Fournitures d'entretien et petit équipement ((tenue de sport)
	Achat Matières et Fournitures	Petit matériel de bureautique
	Achat Matieres et Fournitures	Récompenses
		Matériel médical
		Produits hygiène et entretien.
60- Achats	Buvette Club House	Nourriture / Boissons. Produits alimentaires
		Achat de marchandises
	Autres fournitures	Equipements sportifs
		Achats dont nature est difficile à identifier
		Stages organisés
	Prestations de services	Facturation Transport
		Conception d'un site internet
C1 Comings autérieurs	Locations	Location salle ou véhicule
61- Services extérieurs	Entretien et Réparation	Révision véhicule club Réparation ordinateur etc
	Rémunérations intermédiaires et honoraires	Comptable, honoraire avocat.
62- Autres services extérieurs	Publicité, publication.	Affiches, plaquettes, bannières internet
02- Autres services exterreurs	Services bancaires, autres	Frais bancaires CB, frais tenue compte
	Jervices bancaires, autres	Frais postaux et de télécommunications (abonnement internet, affranchissement).
63- Impôts et taxes	Impôts et Taxes sur rémunération	Taxe salaire. Taxe apprentissage. Formation professionnelle.
03- Impots et taxes	Autres impôts et taxes	Frais carte grise.
64- Charges de personnel	Autres charges de personnel	Rémunération. Primes. Conventions de prêt éducateur/secrétaire
	Autres charges de personner	Maintien salaire, frais professionnels (repas/déplacement)
65- Autres charges de gestion courante		
66- Charges financières		Agios
or charges manereres		Intérêts emprunts
67- Charges exceptionnelles		Pénalités. Amendes. Charges non prévues au budget prévisionnel.
70 Vantas da unaduita finia da		Prestations de services facturées aux membres
70- Ventes de produits finis, de marchandises, de prestations de services	Prestations de services	Interventions pédagogiques
marchandises, de prestations de services		Organisation d'un stage vers public non adhérent
76- Produits financiers		Intérêts sur compte ou livret de l'association

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER:

Pour toutes les associations

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas traité

Dans tous les cas :

Liste des membres du Conseil d'Administration Dernier rapport d'activités Procès verbal de la dernière Assemblée Générale Grille tarifaire

Compte de résultats et éléments financiers réalisés ANNEXE) Éléments financiers prévisionnels ANNEXE Fiche de Synthèse de l'association ANNEXE

Si modification

Statuts à j**o**ur
Récépissé de déclaration en Préfecture
Publication au Journal Officiel
N° de Siret (<u>www.insee.fr</u>)
RIB original au nom de l'Association

Bilan (ANNEXE) - certifié conforme par le Président

- → pour les associations percevant plus de 23 000 €
- pour les associations dont les recettes sont constituées à plus de 50% de subventions publiques ou dont la part de la Ville est supérieure à 75 000€

Comptes annuels (bilan et compte de résultats) + rapport du commissaire aux comptes

> pour les associations dont la somme des subventions publiques est supérieure à 153 000 € par an

Après avoir vérifié la bonne complétude du formulaire, n'oubliez pas :



de signer le Contrat d'Engagement Républicain, d'enregistrer le formulaire

et

de nous le transmettre par messagerie à : subventions 2026 @ ville-tour coing. fr

de nous adresser les annexes :

Annexe 1 : Eléments financiers

Annexe 2 : Fiche Association



Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tel.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

XXX REPUBLIQUE FRANCAISE XXX DEPARTEMENT DU NORD XXX VILLE DE TOURCOING

× × ×

× × × ×

××

× × × ×

× ×

××

× × × × × × × × × ×

× × × × × × × ×

x·x

×.×

× ×

* * * * * * * * * *

× × × × × × × ×

× × × × × ×

Direction de la Commande Publique et
des Affaires Juridiques et Immobilières
Service des Affaires Juridiques et
du Patrimoine

ANNEXE

Contrat d'engagement républicain des Associations et Fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

Engagement n°1 : Respect des lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de

prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Libertés des membres de l'Association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

× × ×

x x

x x

* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoguer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à	, le
Signature :	